

UR.

COMMUNE DE MANTES-LA-VILLE

DP 78362 26 00046

(A rappeler dans toute correspondance)

Demande déposée le : **09/04/2026**

DESTINATAIRE :

Objet des travaux : **Transformation d'un garage de 19m2 en pièce à vivre. Remplacement de la porte de garage par une baie vitrée. Ajout d'un vélux sur le toit. Isolation des murs. Pas de modification de l'emprise au sol.**

Hayat KHADER
84 Rue Maximilien de Robespierre
78711 Mantès-la-Ville

Adresse du terrain : **84 Rue Maximilien de Robespierre**
78711 Mantès-la-Ville

Référence(s) cadastrale(s) :

*Dossier suivi par :
Communauté Urbaine GPS&O
Service instruction du droit des sols*

OBJET : Rejet tacite d'une demande d'autorisation d'urbanisme

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé en date du 09/04/2026 un dossier de Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire enregistré en mairie sous le n° DP 78362 26 00046, pour le projet décrit dans le cadre ci-dessus.

Par lettre notifiée le 25/04/2026, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces restant manquantes.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie en date du 25/07/2026, **votre demande fait l'objet d'une décision de rejet** conformément aux articles R. 423-38 et R. 423-39 du code de l'urbanisme.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A MANTES-LA-VILLE, le 03/08/2026

Le Maire de MANTES-LA-VILLE


Sami DAMERGY